

OTAN 2030

Qu'est-ce que l'agenda OTAN 2030 ?

L'agenda OTAN 2030 est un ambitieux document qui doit permettre à l'OTAN de demeurer prête, forte et unie pour une nouvelle ère, caractérisée par une intensification de la compétition à l'échelle mondiale.

En décembre 2019, les dirigeants des pays de l'Alliance, réunis à Londres, avaient demandé au secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, d'engager une réflexion prospective pour renforcer l'Organisation et la rendre apte à faire face aux enjeux de demain.

Fort de ce mandat, le secrétaire général a consulté largement les Alliés tout au long de l'année 2020. Par ailleurs, il a bénéficié de l'apport précieux d'un groupe indépendant d'experts. Il a également dialogué avec la société civile, avec des jeunes, avec des parlementaires et avec le secteur privé.

Sur la base de tous ces éléments, il a élaboré des propositions concrètes que les pays de l'Alliance ont étudiées ces derniers mois et que leurs dirigeants ont entérinées au sommet du 14 juin 2021 sous l'intitulé « agenda OTAN 2030 ».

Ce sommet s'est tenu à un moment charnière pour l'Alliance. En effet, l'OTAN s'adapte un monde où la compétition s'exacerbe ainsi qu'à des menaces plus difficiles à cerner, notamment le terrorisme, les cyberattaques, les technologies de rupture, le changement climatique et la remise en cause, par la Russie et la Chine, de l'ordre international fondé sur des règles. Faire front commun dans ce monde plus imprévisible et plus concurrentiel, tel est l'enjeu de l'agenda OTAN 2030.

Proposition n° 1 : Développer les consultations et la coordination politiques

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé de développer et d'élargir les consultations politiques au sein de l'OTAN. Ils se sont engagés à se consulter plus souvent sur les questions qui touchent la sécurité des Alliés. Ils ont affirmé leur volonté de continuer à se consulter sur des dossiers tels que la maîtrise des armements, les incidences du changement climatique sur la sécurité et les technologies émergentes et technologies de rupture, ainsi que de rétablir les consultations sur des questions économiques qui ont un rapport avec la sécurité, comme le contrôle des exportations et les transferts de technologies.

Les Alliés ont également décidé de se réunir chaque année une fois de plus au niveau des ministres des Affaires étrangères ainsi que d'adopter davantage des configurations variées (conseillers pour la sécurité nationale, directeurs politiques, autres hauts responsables, etc.) pour les consultations. Le développement des consultations visera enfin à mieux utiliser les instruments non militaires pour répondre aux défis de sécurité communs, ainsi qu'à faire émerger des positions cohérentes dans la perspective des réunions d'autres instances internationales, comme l'Assemblée générale des Nations Unies et le G20.

Pourquoi ?

L'OTAN est l'unique enceinte qui réunit chaque jour l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'élargissement de l'éventail des thèmes de consultation, l'augmentation de la fréquence des réunions de haut niveau et le développement des interactions avec les capitales des pays de l'Alliance renforceront le rôle de l'OTAN en tant qu'enceinte irremplaçable et indispensable pour les consultations transatlantiques sur la sécurité et la défense, et ils permettront à l'Europe et l'Amérique du Nord de continuer de relever ensemble des défis de sécurité de nature diverse.

Proposition n° 2 : Renforcer le dispositif de dissuasion et de défense

Au sommet, les Alliés ont décidé de renforcer le dispositif de dissuasion et de défense de l'OTAN. Ils ont réaffirmé leur détermination de maintenir une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile. Ils ont réitéré l'importance de l'engagement pris en 2014 en matière d'investissements de défense et souligné qu'il fallait poursuivre les efforts visant à atteindre d'ici à 2024 l'objectif fixé dans la directive OTAN recommandant de consacrer 2 % du produit intérieur brut à la défense et 20 % des dépenses de défense aux nouveaux équipements majeurs. Ils se sont engagés à mettre en œuvre les plans militaires de manière complète et rapide afin de renforcer la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, ainsi qu'à continuer d'améliorer la disponibilité opérationnelle des forces, de manière à répondre aux besoins actuels et futurs en matière de défense.

Pourquoi ?

Depuis 2014, l'OTAN procède au plus grand renforcement de son dispositif de défense collective depuis une génération : les Alliés mobilisent davantage de forces et effectuent de nouveaux déploiements sur le territoire des pays membres, et ils investissent dans les moyens d'améliorer la disponibilité opérationnelle, la réactivité et la capacité de renforcement. Au sommet de Bruxelles de 2021, ils ont pris de nouvelles mesures pour renforcer la posture militaire de l'OTAN, continuer d'augmenter les dépenses de défense et moderniser les capacités qui doivent leur permettre de se défendre et de se protéger contre toute menace, à tout moment.

Proposition n° 3 : Améliorer la résilience

Les Alliés adopteront une approche plus globale et mieux coordonnée en matière de résilience. Ils ont décidé de fixer des objectifs de résilience plus clairs et davantage quantifiables à l'échelle de l'Alliance, qui guideront l'élaboration des buts et des plans de mise en œuvre en matière de résilience au niveau national. L'OTAN pourra ainsi mieux conseiller les Alliés et mieux évaluer les efforts qu'ils déploient dans ce domaine. Il s'agit, ce faisant, de servir la défense collective et de mieux faire le lien entre résilience d'une part et posture et plans plus généraux de l'Alliance d'autre part. Les Alliés ont décidé de désigner un haut responsable qui sera chargé d'assurer la coordination des efforts nationaux ainsi que de développer et de réorganiser les consultations qui ont lieu au sein de l'OTAN dans ce domaine.

Pourquoi ?

La résilience est notre « première ligne de défense ». Elle est primordiale pour l'accomplissement des trois tâches fondamentales de l'OTAN que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.

En effet, pour que les forces armées puissent opérer efficacement, il faut que les infrastructures et services civils soient résilients ; cela vaut pour le temps de paix, les périodes de crise et le temps de guerre. De plus, la résilience est très importante pour faire obstacle à des adversaires potentiels qui s'emploient, en recourant à toute une gamme d'outils militaires, politiques et économiques, à affaiblir nos sociétés et à porter atteinte à notre sécurité.

L'OTAN joue déjà un rôle important dans le renforcement de la résilience. Elle a notamment défini un niveau de résilience minimum à atteindre par les Alliés, et ces derniers sont convenus de sept exigences de base pour la résilience nationale, à l'aune desquelles ils peuvent mesurer leur niveau de préparation. En outre, l'an dernier, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont examiné un rapport complet sur l'état des infrastructures d'importance critique – ports et aéroports notamment –, l'approvisionnement en carburants, en nourriture et en équipements médicaux et les réseaux de télécommunication, comme la 5G. L'agenda OTAN 2030 prévoit d'aller plus loin en renforçant concrètement le rôle de l'Organisation et en améliorant les outils dont celle-ci dispose, afin que les Alliés soient soumis à des normes minimales communes en matière de résilience.

Proposition n° 4 : Préserver notre avance technologique

Les Alliés ont approuvé la mise en place d'un accélérateur civilo-militaire d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA). Celui-ci permettra de renforcer la coopération transatlantique en matière de technologies critiques, de promouvoir l'interopérabilité et de tirer parti des innovations du domaine civil au travers d'interactions avec le monde universitaire et le secteur privé, notamment les start-up. Ce mécanisme utilisera des bureaux et des centres de test dans différents pays de l'Alliance et assurera la gestion d'une base de données répertoriant des sources de capitaux fiables. Les Alliés ont également décidé de mettre en place un fonds multinational OTAN pour l'innovation auquel les Alliés pourront contribuer s'ils le souhaitent afin de financer des start-up travaillant sur des technologies émergentes et des technologies de rupture à double usage dans des domaines clés pour la sécurité de l'Alliance.

Pourquoi ?

Les technologies émergentes sont en train de modifier les notions mêmes de paix, de crise et de conflit. Les pays de l'Alliance ne peuvent plus considérer leur avance technologique comme acquise. La Chine, par exemple, entend devenir la première puissance mondiale dans le domaine de l'intelligence artificielle au cours de la prochaine décennie. L'OTAN, qui offre cadre indispensable aux efforts de coopération transatlantique portant sur les aspects « sécurité » des technologies émergentes et des technologies de rupture, est déterminée à demeurer à l'avant-garde.

Depuis quelques années, l'OTAN accorde davantage d'attention aux technologies émergentes et aux technologies de rupture. Elle a notamment adopté une stratégie visant à maintenir son avance dans sept technologies de rupture d'importance clé (intelligence artificielle, données et informatique, systèmes autonomes, technologies quantiques, biotechnologies, technologies hypersoniques et espace). L'accélérateur d'innovation permettra à l'Alliance d'adapter et d'adopter plus rapidement de nouvelles technologies, de renforcer sa base industrielle et de combler les disparités en termes d'innovation pour que les Alliés puissent continuer à travailler ensemble efficacement.

Proposition n° 5 : Défendre l'ordre international fondé sur des règles

Les Alliés ont décidé de renforcer les relations de l'OTAN avec les organisations internationales et les partenaires partageant les mêmes conceptions qu'eux ainsi que de nouer de nouveaux contacts, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine. L'OTAN ne se désintéresse pas pour autant de son voisinage immédiat et des pays qui aspirent à rejoindre l'Alliance. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont ainsi réaffirmé l'importance de la politique de la porte ouverte. Les Alliés ont aussi pris des mesures pour encore approfondir et intensifier la coopération avec l'Union européenne.

Pourquoi ?

Si elle veut rester efficace et assurer la sécurité de la zone euro-atlantique face aux menaces d'envergure mondiale qui pèsent sur celle-ci, l'OTAN doit adopter une perspective plus globale. L'Alliance doit aussi se rendre mieux à même de contribuer à préserver et à façonner l'ordre international fondé sur des règles dans des régions importantes pour sa sécurité.

L'ordre international fondé sur des règles, essentiel à la sécurité, à la liberté et à la prospérité des Alliés, est menacé par des régimes autoritaires comme la Russie et la Chine, qui ne partagent pas les mêmes valeurs que les Alliés, ce qui n'est pas sans conséquence pour la sécurité, les valeurs et le processus démocratique des pays de l'Alliance. En donnant suite aux décisions découlant de l'initiative OTAN 2030, l'OTAN va s'employer à étendre et approfondir ses partenariats conformément à ses valeurs et à ses intérêts afin de préserver l'ordre international fondé sur des règles.

Proposition n° 6 : Intensifier la formation et le renforcement des capacités

Les Alliés ont décidé que l'OTAN ferait davantage pour renforcer les capacités de ses partenaires dans des domaines tels que le contre-terrorisme, la stabilisation, la lutte contre les pratiques hybrides, la gestion de crise, le maintien de la paix et la réforme de la défense.

Pourquoi ?

Plus de stabilité pour les voisins de l'OTAN, c'est plus de sécurité pour l'OTAN elle-même. L'expérience montre que, pour assurer la stabilité, la prévention vaut mieux que l'intervention. Bien que l'OTAN doive à tout moment demeurer prête à déployer des troupes si nécessaire, les opérations de gestion de crise sont coûteuses, leur soutien dans la durée est difficile et elles ne permettent pas nécessairement de traiter les causes profondes de l'insécurité et de l'instabilité.

Aider les pays partenaires et former des forces au niveau local est, sur le long terme, un moyen plus efficace et moins coûteux d'améliorer la sécurité et la stabilité et de lutter contre le terrorisme. L'OTAN et les Alliés ont dans ce domaine une longue expérience qui peut être mise à profit, le but étant de mieux accomplir les tâches fondamentales de l'Organisation que sont la gestion de crise et la sécurité coopérative.

Proposition n° 7 : Lutter contre le changement climatique et s'y adapter

Les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné un ambitieux plan sur le changement climatique et la sécurité, qui vise à faire de l'OTAN l'organisation internationale de référence s'agissant de comprendre les incidences du changement climatique sur la sécurité et de s'y adapter.

Les dirigeants se sont engagés à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités et des installations militaires. Ils ont invité le secrétaire général à définir un objectif concret et ambitieux pour la réduction de celles provenant des structures et des installations politiques et militaires de l'OTAN, et à évaluer s'il serait possible d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.

Pourquoi ?

Le changement climatique est le plus grand défi de notre temps. Ses incidences sur la sécurité se font sentir dans le voisinage de l'Alliance, que ce soit au Sahel, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord ou dans l'Arctique, ainsi que sur le territoire des pays de l'OTAN eux-mêmes. En comprenant le changement climatique, en s'y adaptant et en atténuant les effets si possible, l'OTAN sera mieux à même d'accomplir ses trois tâches fondamentales.

L'OTAN va pourvoir à une sensibilisation accrue en suivant de beaucoup plus près le changement climatique ; elle va aussi investir dans la recherche et travailler à l'amélioration du partage et de l'analyse de données. Elle va accélérer son adaptation pour pouvoir continuer d'opérer quelles que soient les conditions climatiques, y compris en cas de chaleur ou de froid extrême, de montée du niveau de la mer et de catastrophe naturelle. L'OTAN prendra sa part dans la réduction des émissions liées aux activités militaires. Du reste, le respect de l'environnement par les forces armées leur offre un réel avantage, en ce qu'il leur permet de réduire leur dépendance à l'égard des approvisionnements en combustibles fossiles et de gagner en efficacité opérationnelle. Consciente que, pour répondre aux incidences du changement climatique sur la sécurité, elle aura besoin de

collaborer avec d'autres parties prenantes au niveau international, l'OTAN lancera un dialogue international sur le changement climatique et la sécurité en 2022.

Proposition n° 8 : Élaborer le prochain concept stratégique

Au sommet, les dirigeants des pays de l'Alliance ont invité le secrétaire général à diriger le processus d'élaboration du nouveau concept stratégique de l'OTAN en prévision du prochain sommet de l'Organisation.

Pourquoi ?

Le concept stratégique de l'OTAN décrit le contexte de sécurité global dans lequel l'Organisation évolue, rappelle l'objectif immuable de l'OTAN, définit ses tâches fondamentales et donne les orientations stratégiques pour son adaptation politique et militaire.

Le concept stratégique en vigueur a été approuvé en 2010. Il a été bien utile à l'OTAN mais, depuis lors, le monde a fondamentalement changé. L'environnement de sécurité est plus complexe et plus imprévisible que jamais : la Russie s'enhardit nettement, le terrorisme prend des formes plus brutales, l'instabilité persiste dans le voisinage de l'Alliance, les menaces cyber et hybrides s'aggravent, et il faut compter avec les nouvelles technologies, les pandémies et le changement climatique. Et surtout, la montée en puissance de la Chine modifie fondamentalement les rapports de force.

Le prochain concept stratégique de l'OTAN aidera à préparer l'Alliance à un monde caractérisé par une compétition et des menaces croissantes. Il exprimera un réengagement en faveur des valeurs fondamentales et de l'objectif immuable de l'Alliance, lequel consiste à sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires.

Proposition n° 9 : Investir dans l'OTAN

Les Alliés se sont engagés à doter l'OTAN des ressources nécessaires pour exécuter l'agenda OTAN 2030, et à le faire en recourant tant aux dépenses de défense nationales qu'au financement commun.

L'agenda OTAN 2030 définit pour l'Organisation un niveau d'ambition plus élevé et contient des lignes directrices claires pour la future adaptation de l'Alliance. Dans un environnement de sécurité plus exigeant, il faudra, pour financer les besoins correspondants, revoir à la hausse les trois budgets de l'OTAN (budget civil, budget militaire et budget des infrastructures). Les dirigeants ont décidé de recenser les ressources supplémentaires requises, y compris celles qui devront être financées en commun, le but étant que l'Alliance puisse continuer d'assurer la défense et la sécurité communes jusqu'en 2030 et au-delà.

Pourquoi ?

Face à un environnement de sécurité plus complexe et plus imprévisible, les Alliés ont substantiellement accru leurs dépenses de défense. En 2021, pour la septième année consécutive, les dépenses de défense des Alliés européens et du Canada vont augmenter et, depuis 2014, ces pays ont consacré au total plus de 260 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires à la défense. Il sera important de maintenir cette dynamique.

Dans le même temps, les Alliés réfléchissent à la manière d'investir davantage ensemble, dans le cadre de l'OTAN. Le recours accru au financement commun, qui représente une part minime des dépenses de défense totales des Alliés, permettra d'organiser davantage d'entraînements et d'exercices conjoints, de renforcer les moyens de cyberdéfense, de se doter de capacités de pointe et d'œuvrer davantage au renforcement des capacités des partenaires de l'Organisation. Investir ensemble, dans le cadre de l'OTAN, démultipliera la force des Alliés, permettra de gagner en efficacité et enverra un message fort d'unité et de détermination.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 5041

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpress](https://twitter.com/NATOpress)

www.nato.int